

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPAGNY EN VANOISE  
SÉANCE DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022**

.....  
**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Corentin GROS, Olivier CHENU, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Gérard RUFFIER LANCHE,

**Absents excusés** : Robert LEVY , Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS), Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE), Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY)

**Secrétaire de séance** : Florian SOUVY

-----

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente délibère sur les points suivants :

**A/ Affaires Financières & Administratives :**

***Le Conseil Municipal,***

**PREND ACTE** de la démission de Madame Marie MILLOT de son poste de Conseillère Municipale en date du 22 juillet 2022.

**PREND ACTE** de la démission de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET de son poste de Conseiller Municipal et de sa fonction en qualité de Délégué auprès du SIGP en date du 22 juillet 2022.

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Xavier BRONNER en qualité de Délégué et de Monsieur Olivier CHENU en qualité de Délégué Suppléant auprès du SIGP.

**VALIDE**, à l'exception de Messieurs Xavier BRONNER et Emmanuel MAEGEY qui s'abstiennent, les avenants de la SAS KHEPHREN-IMHOTEP Architectures pour la rénovation d'un parking existant dit « le Centre » :

- ✓ n° 2 d'un montant de 11 450.00 € HT
- ✓ n° 3 d'un montant de 5 889.00 € HT
- ✓ n° 4 d'un montant de 3 180.00 € HT

**PREND CONNAISSANCE** des propositions d'honoraires de la SAS KHEPHREN – IMHOTEP Architectures pour la rénovation du Presbytère et la construction du parking du Plan du Croy et **DECIDE** au vu des montants non négligeables de relancer une consultation.

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fond « Sentiers Nature » pour le cofinancement du projet de réalisation d'un sentier de liaison du refuge du Plan des Gouilles au Laisonnay.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région et auprès du Conseil Départemental au titre du FDEC pour l'achat d'un scooter pour le site nordique.

**PREND CONNAISSANCE** de la demande de M. Eric ALLAUX d'exonération de la pénalité prévue dans la clause anti-spéculative pour la vente de son chalet.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'interprétation de la clause anti-spéculative pour le lotissement de la Piat, soit une mise à la charge des propriétaires d'une obligation de résidence principale et permanente pour une durée de 18 ans à compter de la signature de l'acte notarié d'acquisition du bien.

**ACCORDE** l'exonération de la pénalité dans la clause anti-spéculative, au vu des éléments annoncés, et la date d'échéance des 18 ans arrivant à expiration au 15 novembre 2022.

**APPROUVE** le recrutement d'agents saisonniers pour la saison d'hiver 2022/2023 soit :

- ✓ 4 postes de pisteur secouriste pour la zone nordique
- ✓ 1 poste de projectionniste pour le cinéma
- ✓ 1 poste d'ASVP
- ✓ 3 postes d'agent d'accueil et 2 postes de maître-nageur pour la piscine
- ✓ 3 postes d'adjoint technique
- ✓ 4 postes d'adjoint d'animation pour la halte-garderie « les Cabris »

**DECIDE**, considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour le musée Glacialis, de créer un poste d'adjoint du patrimoine à 35h à compter du 01 novembre 2022.

**APPROUVE** la tarification pour la saison d'hiver 2022/2023 applicable aux différentes régies, piscine, cinéma, site nordique, Tour de Glace.

**DECIDE** de reporter la validation de la convention d'actions partenariales avec le Parc National de la Vanoise. Une étude supplémentaire est nécessaire afin de finaliser les actions et projets prioritaires portés par la Commune.

**VALIDE** la convention de partenariat financier avec la commune de Moûtiers pour la mise à disposition d'une psychologue scolaire et d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

**VALIDE** la convention avec l'association Tennis Club de Moûtiers pour le reversement des produits des licences liés au fonctionnement des tennis. Le paiement des licences se fera au secrétariat de la Mairie de Champagny.

**VALIDE** la convention avec la société ANYBUDDY pour la perception et le reversement de la redevance pour l'accès aux terrains de tennis.

Les réservations et le paiement pour les deux courts de tennis seront actifs au printemps. Deux possibilités s'offriront aux usagers :

- ✓ Réservation à l'heure des courts de tennis et paiement sur le site ANYBUDDY
- ✓ Réservation pour les licenciés sur le site du Tennis Club de Moûtiers.

***Le Conseil Municipal,***

**VALIDE** la convention d'autorisation de passage en terrain privé pour la nouvelle piste de bouclage entre Friburge et le Laisonnay. La piste créée servira de piste de ski de fond l'hiver, et pourra servir de piste de VTT l'été, après accord des propriétaires.

**VALIDE** la convention de dépôt d'objets (une croix de procession, une navette à encens, un plateau et ses deux burettes et un calice) avec le Musée Savoisien afin d'assurer la conservation et la présentation au public d'objets protégés au titre des Monuments historiques appartenant à la Commune de Champagny.

**DESIGNE** comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation de bois d'affouage, Messieurs Corentin GROS (Délégué aux affaires agricoles), Olivier SACHE (4<sup>ème</sup> adjoint) & Hervé SOUVY (employé municipal titulaire).

**APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 au lieu-dit route du Seil pour un volume de 476 m<sup>3</sup>.

**APPROUVE** le règlement d'affouage sur pied applicable pour l'année 2022-2023.

**DESIGNE** Monsieur Olivier SACHE, 4<sup>ème</sup> adjoint, comme correspond incendie et secours. Il est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal, et constitue également un point de contact pour la préfecture et les services départementaux d'incendie et de secours.

**DONNE** un accord de principe à Madame OLLIVIER Séverine pour l'ouverture du restaurant le Canada pour la saison d'hiver 2022/2023.

**APPROUVE** le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du camping et du restaurant « le Canada », au moyen d'une convention de délégation de service public.

Le Comité technique, qui a été saisi pour avis, a rendu lors de sa réunion du 22 septembre 2022 un avis positif.

**DECIDE** de constituer une commission de Délégation de Service Public qui sera composée comme suit :

- ✓ René RUFFIER LANCHE
- ✓ Denis TATOUD
- ✓ Florian SOUVY,
- ✓ Xavier BRONNER
- ✓ Olivier SACHE
- ✓ Tony BUTHOD GARCON

**Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE**, sous réserve d'un accord de la SAP, et en cas de renouvellement de la convention portant occupation du domaine public, la demande de Madame Corinne GARBIES, d'installer une terrasse sise sur les places de parking attenantes à son chalet de vente à emporter.

### **B/ Affaires foncières et Urbanisme :**

**Le Conseil Municipal,**

**VALIDE**, à l'exception de Monsieur Denis TATOUD qui s'abstient, l'échange d'un terrain avec Monsieur Serge GIRAUD sis Place Saint Clair d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> contre une place de stationnement sise au pied de l'église au village du Bois.

**ACCORDE** l'autorisation de survol de l'espace public à Monsieur & Madame Jean-Jacques DUMAS, conformément à la demande de permis de construire n° 07307122M1013, pour la création d'un balcon rue des Granges.

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la Commune de réviser le P.L.U. Considérant qu'aujourd'hui le règlement du PLU apparaît complexe, (pression foncière, problèmes de logements permanents, ajustement des zonages...), et parfois inadapté (problématique pour les places de stationnement en zone Ua), et que la révision du PLU permettrait aussi d'entendre et de prendre en compte l'ensemble des personnes intéressées résidant sur la commune par l'intermédiaire d'une concertation (création d'une commission) Une visite a été organisée par la Commission Urbanisme avec la participation des membres du Collectif pour Champagny, en date du 30 août 2022, au sein du service urbanisme de la Mairie de Méribel afin de recueillir des informations de la part d'une commune voisine rencontrant les mêmes problématiques en matière d'urbanisme.

**DECIDE** de prescrire la révision du PLU et de lancer la concertation sur le projet et sur ses incidences.

**MODIFIE** la délibération n° 20210104 en date du 15 septembre 2021 concernant l'échange de parcelles forestières avec l'Etat suite à une erreur de n° de parcelle.

La parcelle cédée par la Commune de Champagny n° C3072 n'existant pas est remplacée par les parcelles n° C3075,3076 et 3077.

### **C/ Travaux & projets :**

**PREND CONNAISSANCE** de l'état d'avancement des travaux de l'OPAC à Champagny-le-Haut. Suite à un problème d'installation d'une grue à proximité du chantier, le début des travaux a été reporté à début octobre 2022.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND CONNAISSANCE** de l'avancée des travaux pour la création d'un réservoir au Laisonnay. Sa mise en service est prévue en juin 2023.

Concernant l'alimentation électrique de ce réservoir, la Commune privilégie une solution en moyenne tension depuis Friburge jusqu'à un transformateur au Laisonnay d'en bas puis en basse tension jusqu'au réservoir, pour un coût HT net de 90 000€ environ.

Une solution en panneaux solaires photovoltaïques est aussi à l'étude. La décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Concernant la demande de raccordement du refuge du Laisonnay, Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'a pas de compétence en matière d'extension de réseau électrique hors zone urbanisée

Le raccordement est donc à la charge du demandeur, comme ce fut le cas pour les hameaux des Combes, du Chatelard et des Dodes.

La demande de participation financière communale pour le raccordement du refuge du Laisonnay sera elle aussi étudiée lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal regrette cependant les actions initiées par les demandeurs (pétition, réseaux sociaux et courriers multiples...) qui ne participent pas à la sérénité du débat.

**C/ Information et questions diverses :**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND CONNAISSANCE** du projet de création par la Société d'Aménagement de la Plagne d'un sentier sous la ligne de télécabine de Champagny afin de gérer l'évacuation des clients, en cas de panne de l'appareil et n'émet pas d'objection.

**DECIDE** d'instaurer des référents pour chaque structure communale

STRUCTURE	NOM	PRENOM
Camping	CHENU	Olivier
Piscine	TATOUD	Denis
Cinéma	RUFFIER DES AIMES	Vincent
Site nordique	BRONNER	Xavier
Tour de Glace	TATOUD	Denis
Voies d'escalade	TATOUD	Denis
Via Ferrata	GROS	Corentin
Parcours aventure	GROS	Corentin
Musée Glacialis	GROS	Corentin
Bâtiments et patrimoine religieux	GROS	Corentin
Bâtiments d'alpage	GROS	Corentin
Tennis	BRONNER MAEGEY	Xavier Emmanuel
Skatepark	BUTHOD GARCON	Tony
Base de loisirs	RUFFIER DES AIMES	Vincent
Parcours VTT /VAE	SOUVY MAEGEY	Florian Emmanuel

Bibliothèque	BUTHOD GARCON	Tony
Bureau des guides	RUFFIER DES AIMES SACHE	Vincent Olivier
Associations et bâtiments associatifs	TATOUD RUFFIER DES AIMES	Denis Vincent
Suivi de travaux et autorisations temporaires d'utilisation du domaine public	SOUVY SACHE	Florian Olivier
Parc National de la Vanoise	GROS	Corentin

***Le Conseil Municipal,***

**INFORME** qu'une réunion publique a eu lieu le 23 septembre 2022 à la Mairie de Champagny pour renseigner la population sur la suppression des tarifs spéciaux pour les forfaits de skis.

**PREND CONNAISSANCE** du projet de la mise en place de bacs à dépôts de végétaux au cimetière.

**PREND CONNAISSANCE** des esquisses présentées par Monsieur MARTINEZ, architecte d'ICM Architectures, pour le projet d'escalier mécanique et l'extension de l'office du tourisme.

Une réunion publique sera organisée pour présenter et finaliser le projet.

**PREND CONNAISSANCE** de la demande de mutation de Madame Caroline MAITRE et de la demande de changement de poste de Madame Christelle EYNARD-VERRAT au service des Ressources Humaines.

**DECIDE** de lancer une procédure de recrutement pour un poste de Directeur(trice) Général(e) des Services.

Fait à Champagny en Vanoise, le 29 septembre 2022.

**Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**

